

03/04/2013
REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

NO 0878

N° _____ MAER/CAB/CT.SD

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

Dakar, le 05 AVR. 2013

CABINET

TRES URGENT

LE MINISTRE

Objet : Contribution au Conseil Présidentiel sur la Sécurité alimentaire.

Madame le Ministre,

En perspective de la tenue du Conseil Présidentiel sur la sécurité alimentaire, prévu en fin avril 2013, Monsieur le Premier Ministre m'a chargé de coordonner la préparation du document introductif.

Je vous prie de bien vouloir nous transmettre la contribution de votre département audit document au plus tard le 18 avril 2013.

A/

Madame Mariama SARR
Ministre de la Femme, de l'Enfant
et de l'Entrepreneuriat féminin

DAKAR



Abdoulaye BALDE

MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE
ET DE L'ENTREPRENEURIAT FEMMIN
COURRIER ARRIVES ORDINAIRE
05 AVR 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- un But- une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

=====

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CONTRIBUTION AU CONSEIL PRESIDENTIEL
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Avril 2013

I. Contexte

La population sénégalaise est estimée à 12.509.434 habitants en 2010. Pour un taux de croissance annuel de 2,6%, celle-ci doublera en 2020. L'indice de Développement Humain (IDH, Rapport PNUD), qui est de 0,459, place le Sénégal au 155^{ème} rang sur 187 pays. Selon les estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural avec de graves disparités géographiques et de genre. Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a été exposé à de nombreux chocs. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle en hausse augmente la vulnérabilité, en particulier des familles démunies, ce qui a compromis l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Les disparités entre les régions portent sur l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines avec une proportion de 57,3% contre 41,3% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar (ESPSII).

De même, les résultats de l'enquête Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN : 2009/2010) ont montré que les ménages exerçant des activités dans le secteur primaire sont globalement plus pauvres que les autres.

L'enquête de suivi de la pauvreté a aussi mis en évidence l'importance des disparités entre les plus pauvres et les non pauvres, car « 20% les plus riches ont effectué 40% des dépenses contre seulement 8.2% pour les 20% les plus pauvres ». Ce sont les femmes qui sont plus affectées malgré leur supériorité numérique (52%) de la population.

Le développement du pays passe inéluctablement par une meilleure prise en compte du secteur agricole qui joue un rôle déterminant car il occupe plus de 65% de la population avec une dominante rurale de 85%.

Cependant, les résultats des enquêtes menées en milieu rural (août 2008) montrent un très faible niveau des stocks villageois et une détérioration des termes de l'échange (troc).

La mission d'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages conduite en février 2012 par le PAM, le Gouvernement du Sénégal, Oxfam America et Vision Mondiale, après l'identification des zones à risques a fait ressortir une forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble des zones (51%).

Fort de ce constat, le Gouvernement du Sénégal et les Partenaires Techniques Financiers (PTF) ont envisagé des réponses en termes d'initiatives innovantes pour assurer la sécurité alimentaire à travers entre autres les productions agricoles. Dans le même ordre de préoccupations, le gouvernement du Sénégal et la FAO ont décidé de capitaliser l'expérience brésilienne à travers le programme pilote Achats d'Aliments locaux (PAA-Africa) qui vise à faciliter les conditions d'acquisition des produits agricoles avec la valorisation du potentiel productif, de conservation et de transformation des femmes rurales.

A travers l'appui à la mise en place de banques céréalières (BC) et des centrales d'achats coopératives agricoles (boutiques communautaires), Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin par le biais des Organisations de Femmes (OF) structurées ou des réseaux féminins reconnus

qui interviennent dans le domaine agricole (production, transformation et promotion de la consommation des céréales), pourra créer des dispositifs qui permettent d'assurer la sécurité alimentaire.

Ces mécanismes participent à l'autosuffisance alimentaire mais aussi accroissent les revenus des femmes et par conséquent ceux des familles.

Ils permettent également d'assurer la disponibilité des stocks mais aussi de lutter contre la hausse des prix de denrées alimentaires (céréales) et ses conséquences sur les consommateurs. De la production en passant par la transformation, jusqu'à la commercialisation, les réseaux d'OF bien disséminés à travers le territoire national jouent leur partition aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Dans ce sens, la recherche de fournisseurs, la négociation des achats et, dans certains cas, les activités de répartition, d'organisation et de documentation sont essentielles.

Les récentes mesures gouvernementales tendant à augmenter le prix d'achat aux producteurs et d'assurer l'achat direct des productions « Plan Tec-Teggui » constituent une opportunité à saisir pour booster les capacités productives des femmes.

II. Axes Stratégiques

Dans le but de contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal par l'appui à la mise en place de banques céréalières et des centrales d'achats coopératives agricoles, le MFEEF compte développer les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique1 : Renforcement des capacités des femmes dans la production, la transformation et la promotion de la consommation des produits agricoles;

Axe stratégique2 : Amélioration de l'accès des femmes rurales aux céréales locales ;

Axe stratégique3 : Amélioration de l'accès des femmes rurales aux intrants, matériels et technologies appropriés.

III. Activités

Axe stratégique1 : Renforcement des capacités des femmes dans la production, la transformation et la promotion de la consommation des produits agricoles :

Former les OF (à travers les 14 régions) dans les domaines suivants :

- Accès au foncier ;
- Techniques culturales ;
- Gestion des matériels d'allègement des travaux ;
- Techniques de transformation des produits agricoles locaux ;
- Marketing ;
- Information, Education, Communication.

Axe stratégique2 : Amélioration de l'accès des femmes rurales aux céréales locales :

- Promouvoir les activités génératrices de revenus pour garantir l'accessibilité aux céréales ;
- Octroyer des kits de petit matériel agricole et des semences aux OF productrices (dans toutes les régions) ;
- Aider à la mise en place de magasins de stockage (pour les 14 régions).

Axe stratégique3 : Amélioration de l'accès des femmes rurales aux intrants, matériels et technologies appropriés :

- Appuyer la mise à disposition de kits de semences et d'engrais aux ménages ruraux vulnérables ;

- Octroyer des matériels d'allégement des travaux pour les femmes (égreneuses de maïs, batteuses de riz, presses mécaniques d'arachides, décortiqueuses de riz, moulin à mil, etc.

IV. Modalités de mise en œuvre

- Mise en place de systèmes d'appui aux capacités productives des femmes ;
- Encadrement, appui-conseil à travers un dispositif institutionnel (plate forme technique opérationnelle) et communautaire (APDC) ;
- Appui au développement des chaînes de valeurs en faveur des femmes ;
- Valorisation du potentiel des femmes à travers des formations techniques et/ou qualifiantes ;
- Amélioration de l'accès au système financier décentralisé en tant que mécanisme de financement de proximité et de sécurisation des fonds des BC ;
- Mise en place d'un répertoire unique des OF par filière et par domaine d'intervention dans le secteur agricole.
- Elaboration et mise en œuvre d'un système d'alphabétisation fonctionnelle.